



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 27 septembre 2024

**Préavis N° 19-2024 concernant la zone réservée
sur la parcelle n° 4927, propriété de la Fondation
Eben-Hézer (EMS le Maillon), chemin de Vers-
chez-Bonjour 12**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 24 septembre 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 19-2024,

vu le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (57 oui, 2 voix contraires et 6 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'adopter la zone réservée sur la parcelle n° 4927 et son règlement ;
- d'adopter la réponse à l'opposition ;
- d'autoriser la Municipalité à poursuivre la procédure en vue de mener à bien le projet jusqu'à son entrée en vigueur.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 24 septembre 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier



Ariane Wunderli